

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLANDRAUT

## Séance du 18 mars 2019

Séance extraordinaire

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation : 13.03.2019

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 12

L'an deux mil dix-neuf et le dix-huit mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Patrick BRETEAU, Maire.

Présents: MM. Patrick BRETEAU, Sébastien MONCOURT, Jean BELIARD, Mmes Mireille EDOUARD, Nathalie ALIMI, MM. Thierry DOAT, Olivier DOAT, Jean-Pierre LAUDREN, Mmes Sandra GUYOU, Christine CAULIE, Sylvaine PHILIPPOT.

Excusés : Anne Sophie DUCHESNE a donné procuration à Sandra GUYOU.

Absents : Daniel ESPOSITO, Emmanuelle PRETERRE, Mickaël BARBE.

Secrétaire de séance : Sandra GUYOU.

M. BRETEAU donne lecture du compte rendu du précédent conseil municipal du 25 février 2019 qui est adopté à l'unanimité.

M. BRETEAU présente l'ordre du jour :

### **1. FINANCES**

1.1 - Compte Administratif – Compte de gestion 2018 / Affectation de résultat – Commune

1.2 - Compte Administratif – Compte de gestion 2018 / Affectation de résultat – Assainissement

1.3 - Compte Administratif – Compte de gestion 2018 / Affectation de résultat – Eau

1.4 Approbation du rapport CLETC

### **2. PERSONNEL**

2.1 Création poste adjoint administratif

### **3. ADMINISTRATION GENERALE**

3.1 Contrat de maintenance du clocher.

3.2 Approbation du périmètre délimité des abords (PDA) du Château par l'architecte des Bâtiments de France.

### **4. QUESTIONS DIVERSES**

## 1-1 Approbation Compte de gestion 2018 COMMUNE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick BRETEAU, Maire,  
Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par Monsieur GARRIGA, Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

### 1-1- Compte Administratif 2018 – Affectation de résultat Commune

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses (déficit)	Recettes (excédent)	Dépenses (déficit)	Recettes (excédent)	Dépenses (déficit)	Recettes (excédent)
Résultats reportés	38 342,85			477 010,60		
Opérations de l'exercice	419 910,14	267 127,76	746 551,31	856 721,64		
<b>TOTAUX</b>	<b>458 252,99</b>	<b>267 127,76</b>	<b>746 551,31</b>	<b>1 333 732,24</b>		
Résultats de clôture	191 125,23			587 180,93		396 055,70
Restes à réaliser	73 030,00	75 187,00				2 157,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>264 155,23</b>	<b>75 187,00</b>		<b>587 180,93</b>		<b>398 212,70</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal sous la présidence de M. Olivier DOAT :

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

- voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

- décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

#### > Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	excédent:	110 170,33	€
	déficit:	0,00	€
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent:	477 010,60	€
	déficit:	0,00	€
Résultat de clôture à affecter: (A1)	excédent:	587 180,93	€
(A2)	déficit:	0,00	€

**>Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de l'exercice	excédent:	0,00	€
	déficit:	152 782,38	€
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent:	0,00	€
	déficit:	38 342,85	€
Résultat comptable cumulé	excédent:	0,00	€
	déficit:	191 125,23	€
Dépenses d'investissement engagées non mandatées:		73 030,00	€
Recettes d'investissement restant à réaliser:		75 187,00	€
Solde des restes à réaliser:		2 157,00	€
(B) Besoin (-) réel de financement (D001):		188 968,23	€
Excédent (+) réel de financement (R001):		0,00	€

**>Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

Résultat excédentaire (A1)			
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)		188 968,23	€
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)		0,00	€
<b>SOUS TOTAL (R1068)</b>		<b>188 968,23</b>	<b>€</b>
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1):		398 212,70	€
<b>TOTAL (A1)</b>		<b>587 180,93</b>	<b>€</b>
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002):		0,00	€

**>Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002:déficit reporté - €	R002:excédent reporté 398 212,70 €	D001:solde d'exécution N-1 191 125,23 €	R001:solde d'exécution N-1 0,00 € R1068:excédent capitalisé 188 968,23 €

**1-2 Approbation Compte de gestion 2018 ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick BRETEAU, Maire,  
Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par Monsieur GARRIGA, Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

**1-2 - Compte Administratif 2018 / Affectation de résultat  
ASSAINISSEMENT**

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses (déficit)	Recettes (excédent)	Dépenses (déficit)	Recettes (excédent)	Dépenses (déficit)	Recettes (excédent)
Résultats reportés		16 824,95		364 818,75		
Opérations de l'exercice	37 342,77	30 454,00	33 834,79	119 410,00		
<b>TOTAUX</b>	<b>37 342,77</b>	<b>47 278,95</b>	<b>33 834,79</b>	<b>484 228,75</b>		
Résultats de clôture		9 936,18		450 393,96		460 330,14
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>		<b>9 936,18</b>		<b>450 393,96</b>		<b>460 330,14</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal sous la présidence de M. Olivier DOAT :

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

- voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

- décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

**> Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice	excédent:	85 575,21	€
	déficit:	0,00	€
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent:	364 818,75	€
	déficit:	0,00	€
Résultat de clôture à affecter: (A1)	excédent:	450 393,96	€
(A2)	déficit:	0,00	€

**> Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de l'exercice	excédent:	0,00	€
	déficit:	6 888,77	€
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent:	16 824,95	€
	déficit:	0,00	€
Résultat comptable cumulé	excédent:	9 936,18	€
	déficit:	0,00	€
Dépenses d'investissement engagées non mandatées:		0,00	€
Recettes d'investissement restant à réaliser:		0,00	€
Solde des restes à réaliser:		0,00	€
(B) Besoin (-) réel de financement (D001):		0,00	€
Excédent (+) réel de financement (R001):		9 936,18	€

### >Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire (A1)

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement

(recette budgétaire au compte R 1068)

0,00 €

En dotation complémentaire en réserve

(recette budgétaire au compte R 1068)

0,00 €

SOUS TOTAL (R1068)

0,00 €

En excédent reporté à la section de fonctionnement

(recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1):

450 393,96 €

TOTAL (A1)

450 393,96 €

Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur

(recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002):

0,00 €

### >Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002:déficit reporté - €	R002:excédent reporté 450 393,96 €	D001:solde d'exécution N-1 0,00 €	R001:solde d'exécution N-1 9 936,18 € R1068:excédent capitalisé 0,00 €

## 1-3 Approbation Compte de gestion 2018 EAU

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick BRETEAU, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par Monsieur GARRIGA, Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

### 1-3 - Compte Administratif 2018 / Affectation de résultat EAU

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses (déficit)	Recettes (excédent)	Dépenses (déficit)	Recettes (excédent)	Dépenses (déficit)	Recettes (excédent)
Résultats reportés		7 274,99		26 095,11		
Opérations de l'exercice	28 584,08	15 000,00	24 858,68	28 842,43		
TOTAUX	28 584,08	22 274,99	24 858,68	54 937,54		
Résultats de clôture	6 309,09			30 078,86		23 769,77
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	6 309,09			30 078,86		23 769,77

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal sous la présidence de M. Olivier DOAT :

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

- voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

#### > Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	excédent:	3 983,75	€
	déficit:	0,00	€
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent:	26 095,11	€
	déficit:	0,00	€
Résultat de clôture à affecter: (A1)	excédent:	30 078,86	€
(A2)	déficit:	0,00	€

#### > Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de l'exercice	excédent:	0,00	€
	déficit:	13 584,08	€
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent:	7 274,99	€
	déficit:	0,00	€
Résultat comptable cumulé	excédent:	0,00	€
	déficit:	6 309,09	€
Dépenses d'investissement engagées non mandatées:		0,00	€
Recettes d'investissement restant à réaliser:		0,00	€
Solde des restes à réaliser:		0,00	€
(B) Besoin (-) réel de financement (D001):		6 309,09	€
Excédent (+) réel de financement (R001):		0,00	€

#### > Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire (A1)			
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)		6 309,09	€
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)		0,00	€
<b>SOUS TOTAL (R1068)</b>		<b>6 309,09</b>	<b>€</b>
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1):		23 769,77	€

TOTAL (A1) 30 078,86 €

Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur

(recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002): 0,00 €

**>Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002:déficit reporté - €	R002:excédent reporté 23 769,77 €	D001:solde d'exécution N-1 6 309,09 €	R001:solde d'exécution N-1 € R1068:excédent capitalisé 6 309,09 €

**1.4 APPROBATION DU RAPPORT DU 28 JANVIER 2019 DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES ET MONTANT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION**

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts,

Vu la réunion de la Commission locale d'évaluation des charges transférées de la CdC du Sud Gironde du 28 janvier 2019,

Vu le rapport du 28 janvier 2019 de la CLETC en découlant,

Le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le rapport de la CLECT qui modifie le montant de l'attribution de compensation versé aux communes, en fonction des estimations de transfert de charge suivantes réalisées :

1. Evaluation financière du transfert des charges lié au transfert de la compétence lecture publique
2. Evaluation financière du transfert des charges lié au transfert de la compétence école de musique
3. Evaluation financière du transfert des charges lié au transfert de la compétence lié à la prévention des inondations
4. Evaluation financière des frais de prise en charge des documents d'urbanismes communaux
5. Evaluation financière de la participation des communes au financement du plan Gironde Haut Méga

Les points 1 à 3 correspondent à des évaluations réalisées dans le cadre de transfert de compétences à la CdC, en application du IV de l'article 1609 nonies C - V 1°bis du Code général des impôts. De ce fait, le rapport de la CLECT sur ces points doit être approuvé par délibérations concordantes de deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population de la CdC.

Les points 4 et 5 du rapport interviennent quant à eux en application du 1°bis du V de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts :

« Le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges. »

Le Conseil municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le rapport de la CLECT du 28 janvier 2019 pour les points 1, 2, 3, 4 et 5.

APPROUVE le montant d'attribution de compensation pour l'année 2019 qui en découle (annexe 1 du rapport).

**2.1 CREATION POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF**

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au

fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique. Compte tenu des nouvelles missions demandées (Communication, gestion des plannings...), il convient de renforcer les effectifs du service administratif.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

**1** - La création d'un emploi d'adjoint administratif territorial à temps non complet, quotité 28/35ème à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative au grade d'adjoint administratif.

**2** - De modifier ainsi le tableau des emplois.

**2** - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

### **3.1 CONTRAT DE MAINTENANCE DU CLOCHER**

La société NHP services, située à Bernos-Beaulac, a fait une offre concernant l'entretien et la vérification du clocher de l'église. Ce contrôle comprend les cloches, le cadran et minuterie, l'horloge électronique et le paratonnerre pour un montant de 120 € ht par an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de passer le contrat de maintenance du clocher de l'église avec la société NHP Services et autorise M. le Maire à signer tout document s'y rapportant

### **3.2 APPROBATION DU PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS (PDA) DU CHATEAU PAR L'ARCHITECTE DES BATIMENTS DE FRANCE.**

Le STAP (Service Territorial d'Architecture et du Patrimoine) a fait parvenir, pour approbation, un projet de nouveau périmètre délimité des abords (PDA) du château.

Il présente un découpage en fonction du champ de visibilité, de l'ensemble du quartier et des abords proches du château, anciennement ce périmètre délimité un rayon de 500 mètres autour du château.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le nouveau Périmètre Des Abords présenté par le STAP.

### **4. QUESTIONS DIVERSES**

Nathalie ALIMY précise qu'il sera demandé à la trésorerie la possibilité de fusion des budgets eau et assainissement.

Patrick BRETEAU informe :

- de la possibilité d'un marché nocturne avec l'association le joyeux marché de Préchac.

- que la CdC propose des animations afin de promouvoir les marchés hebdomadaires pendant l'été avec des musiciens et une distribution de sacs en tissus pour un coût d'environ 2000 €.

La séance est levée à 19 h 30.



P. BRETEAU

AS. DUCHESNE

S. MONCOURT

O. DOAT

S. GUYOU

JP LAUDREN

S. PHILIPPOT

C. CAULIE

M. EDOUARD

T. DOAT

N. ALIMI

E. PRETERRE

M. BARBE

D. ESPOSITO

J. BELIARD